

Committee on Civil Liberties, Justice and Home Affairs
The Chairman

IPOL-COM-LIBE D (2020)29828

À l'attention de la/du Président(e) de la Commission compétente

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Chèr(e) collègue,

Depuis 2016, le Parlement européen a souligné la nécessité d'un cadre global et préventif en matière d'état de droit, à travers la création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux (« pacte DEF de l'UE »).

Cette position a récemment été renforcée avec l'adoption d'une nouvelle initiative le 7 octobre 2020. Dans sa résolution sur la création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux, le Parlement appelle à la création d'un mécanisme ambitieux de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux sur la base d'un accord interinstitutionnel entre le Parlement, le Conseil et la Commission européenne. Cet accord prévoit un cycle de suivi annuel des valeurs de l'Union couvrant l'ensemble des aspects figurant à l'article 2 du traité sur l'Union européenne; dans ce contexte, le rôle essentiel des parlements nationaux est rappelé, et ces derniers sont encouragés à organiser des débats publics et à adopter des positions concernant le résultat du cycle de suivi annuel sur l'état de droit. La résolution prévoit également l'organisation d'un débat interparlementaire sur les conclusions du rapport annuel.

Le 30 septembre 2020, la Commission européenne a publié son premier rapport annuel sur l'état de droit, dans lequel elle reconnaît également le rôle important des parlements nationaux et invite ces derniers à débattre du rapport et de ses chapitres par pays. Le rapport appelle également à un dialogue continu avec les États membres, le Parlement européen et les parlements nationaux. D'autre part, la Commission européenne publiera dans le courant du dernier trimestre 2020 une nouvelle Stratégie pour la mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux ainsi qu'un Plan d'action pour la démocratie européenne.

Dans ce contexte, et au regard de l'importance de cette question, la Commission LIBE souhaiterait inviter les députés des parlements nationaux à une réunion interparlementaire concernant « **Le premier Rapport annuel sur l'état de droit de la Commission et le rôle des parlements nationaux** ». La réunion se tiendra le **mardi 10 novembre 2020, de 14.15 à 18.40**, dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles.

La réunion interparlementaire sera consacrée à une évaluation du premier rapport de la Commission européenne sur l'état de droit adopté le 30 septembre 2020, dans le contexte du mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux que le Parlement appelle à créer. Elle permettra aussi de débattre de l'impact des mesures liées à la pandémie de COVID-19 sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux, en mettant l'accent sur le contrôle exercé par les parlements nationaux dans ce contexte.

Cette réunion interparlementaire permettra aux parlementaires européens et nationaux de débattre du rôle des parlements nationaux dans le cadre des initiatives européennes pour protéger et renforcer les valeurs de l'Union. Des représentants du Conseil de l'Europe et de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union

européenne sont invités à prendre part à ce débat, de même que le Commissaire européen compétent, ainsi que la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

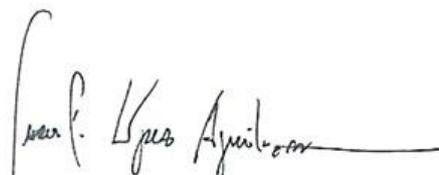
J'ai l'honneur d'inviter jusqu'à quatre membres de la (des) commission(s) compétente(s) de chaque parlement national (deux de chaque chambre dans le cas des parlements bicaméraux) à participer à cette réunion. En raison des mesures liées à la pandémie de COVID-19, la réunion se tiendra exceptionnellement en visioconférence

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez pas être représentés, les contributions écrites sont les bienvenues et pourront être mises à disposition des députés et autres participants.

Les informations pratiques ainsi que les détails techniques relatifs à cette réunion seront transmis en temps utile aux services de votre parlement chargé des relations avec le Parlement européen.

J'espère sincèrement que vous serez en mesure d'accepter cette invitation et je me réjouis d'ores et déjà de votre participation à cette réunion le 10 novembre prochain.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Juan Fernando LOPEZ AGUILAR